

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 026-212602528-20260928-CM2026_6_04-DE



L'An deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Antonin KOSZULINSKI, Stéphanie HOuset, , Sabine TAULEIGNE, Laurent PEMEANT, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Suzanne BROT, Damien COHEN, Magalie MAS, Jérémy FERNANDEZ, Isabelle WICKI, Fanély RISSOANS, Thomas ROYER, Lucie DEPETRIS, Alain MONTEUX, Cécile DESSUS, Eric DERMENT, Valérie GARCIA, Michel BERNE, Guy LE DROGO, Marie-Renée AVON, Dorian DANTIN, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY, Sandrine AUGIER, Edwige GUILLEMIN, Manuel HERRERO, Sylvie DELOCHE, Daniel GROUSSON.

POUVOIRS : Lilian CHAMBONNET à Jérémy FERNANDEZ, Jérémy POURCHAILLE à Fanély RISSOANS, Anna ROMAJOOT à Marie-Renée AVON.

OBJET : 04- Solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies dans le Diois

Geneviève GIRARD,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT ;

CONSIDÉRANT les incendies d'une extrême intensité ayant ravagé près de 115 000 hectares à travers la France et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique ;

CONSIDÉRANT l'incendie ayant plus particulièrement touché le territoire du Diois s'inscrivant comme le plus grave sinistre intervenu dans la Drôme depuis au moins 30 ans ;

CONSIDÉRANT la mise en place par l'Association des Maires de France, Drôme (AMF 26) d'un fonds de soutien pouvant être mobilisé pour accompagner les mesures mises en place par les collectivités territoriales pour gérer les suites de ce drame ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Portes-lès-Valence d'exprimer sa solidarité aux communes dioises impactées et de leur apporter son soutien face à l'ampleur des dégâts et dommages subis ;

PROPOSE au Conseil municipal :

DE SOUTENIR les communes impactées en faisant un don d'un montant de 1 000 € à l'Association des maires de France AMF 26 via son fonds de soutien « solidarités collectivités incendie diois », à qui il reviendra d'en assurer le reversement aux collectivités sinistrées ;

D'APPROUVER ce soutien financier et d'habiliter Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 29 septembre 2026

Le Maire,